



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5070100

N/REF : 14/04/2025 14H27 C:002640 I:07146
V/REF : F24520
V/Email reçu le Lundi 14/04/2025 a 14H27

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. ALH-4161
IMMEUBLE : RESIDENCE POMPIDOU
29/31/33 AV, GEORGES POMPIDOU
69003 LYON

Dardilly, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLÉE 33 - LOGEMENT EX DEMANGHO RDC (SINISTRE)

MOTIF : VOIR AVEC BENJAMIN DE LA SOCIETE DA CUNHA QUI A LES CLES 0610725074
INTERVENIR POUR REPOSER LE RADIATEUR QUI A ETE DEPOSE PAR LES SQUATTEURS
DANS LE SEJOUR
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 25/06 A 12H45 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT EX DEMANGHO AU RDC
INTERVENTION SUITE DEMANDE DE MME PAILLER POUR LA REPRISE DES
INSTALLATIONS DE RADIATEURS DU LOGEMENT QUI ONT ÉTÉ ENDOMMAGÉS PAR
DES SQUATTEURS.
CONTROLE DES INSTALLATIONS CHAUFFAGES :
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN RADIATEUR PANNEAUX RAYONNANT 1250W DANS
LA CHAMBRE (APPAREIL MANQUANT, IL NE RESTAIT QUE LE SUPPORT)
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UN RADIATEUR PANNEAUX RAYONNANT 1500W DANS
LE SALON (APPAREIL MANQUANT, IL NE RESTAIT QUE LE SUPPORT)
REPRISE DU CABLAGE ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : FP AB Email envoyé le 21/07/25 a 08H47 Mme I. PAILLER

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,77	32,77
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	F&P Radiateur pann.rayo 1500W SOLIUS ATL	1	273,00	273,00
1,00	F&P Radiateur pann.rayo 1250W SOLIUS ATL	1	266,88	266,88



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5070100

TOTAL H.T.	572,65
T.V.A. a 10,00%	57,26
TOTAL T.T.C.En EURO	629,91

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

1604-1427

Concerne agence : budget ENTREREEL

Prestation Parties Privatives

HP 4161 - INC 220348 - bon de régu, Travaux à réaliser entre le 24/07/2025 et le 24/07/2025

Votre contact : M. ACHRAF ABDELKADER (06 26 65 32 14)

POMPIDOU (ALH - 4161 - A - 33)

Logt Vacant Anc Occupant : 520940/50 DEMANGHO
Florent

33 avenue Georges Pompidou

69003 LYON 3EME ARRONDISSEMENT Logement n° 304249,
porte n°1001, Rez-de-chaussée, Type 3

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - Electricite	572.65	1.00 U	572,65	10,00%

ELF - Electricite

budget agence - suite vandalisme, bon de régularisation
sur rapport intervention n° C:002640 I: 07146 : fourniture
et remplacement radiateur dans chambre, dans salon,
reprise du câblage et contrôle du bon fonctionnement

Virement CE

30 jours réception fact.(*).

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT		572,65 €
Total TVA	10,00%	57,27 €
Total TTC		629,92 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaures CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Allia Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les Interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR